



MAIRIE DE LES MAZURES

Rue Martin Marthe

08500 LES MAZURES

☎ : 03.24.40.10.94

Fax : 03.24.40.41.88

Email : Mairie.Les.Mazures@wanadoo.fr

PROCES - VERBAL

---:---:---:---:---:---:---:---

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

---:---:---:---:---:---:---:---

16 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le 16 juillet, à dix-huit heures, s'est réuni salle de la mairie, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du 10 juillet, sous la présidence de Madame Elisabeth BONILLO-DERAM, Maire.

PRESENTS (14) :

Mmes : BONILLO-DERAM Elisabeth, HUMIECKI Anne, MM BITAM Ali (arrivé en cours de séance), BONILLO Jean-Pierre, BRIOUX Thierry, DIDIER Benoît, FRANCOIS Martial, GONCALVES Philippe, LANDZWOJCZAK Edouard, NOIZET Alexandre, PAPILLIER Bernard, PERIGNON Claude, ROGISSART Hervé, VELIN Georges

EXCUSE AVEC PROCURATION (1) : DA SILVA-MANQUILLET Loetitia à ROGISSART Hervé

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	<i>15</i>
<i>Nombre de membres présents :</i>	<i>14</i>
<i>Absents excusés ayant donné procuration :</i>	<i>01</i>
<i>Absents excusés :</i>	<i>00</i>
<i>Absents non excusés :</i>	<i>00</i>
Nombre de votants :	15

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude PERIGNON

Entendu lecture du procès-verbal de la réunion du 20 juin, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents, sans rature, ni adjonction.

I. Bois et Forêts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à 10 euros le prix du stère de bois de chauffage susceptible d'être vendu aux habitants de Les Mazures (hors affouage).

II. Lotissement des Vieilles Forges : vente lot 3

Vu la demande présentée par Monsieur MOZET Julien et Madame FROUSSART Mélanie demeurant à Charleville-Mézières tendant à obtenir le lot numéro 3 (parcelle cadastrée D 320) du lotissement "Les Vieilles Forges " d'une contenance de 19 a 94 ca pour y construire une maison d'habitation.

Compte tenu du régime fiscal intervenu depuis mars 2010,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la vente au profit de Monsieur MOZET Julien et Madame FROUSSART Mélanie pour la somme de 79 760 € TTC - TVA sur la marge à la charge de la Commune, le prix net sera versé par les acquéreurs à la recette municipale à première réquisition.

Par ailleurs, le Conseil Municipal fait une offre sur plusieurs parcelles rue du Blocus, la question sera revue au prochain Conseil Municipal de septembre.

III. SAFER : achat de parcelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de signer la promesse de vente recueillie par la SAFER pour l'achat de parcelles aux Consorts SAINGERY pour un total de **7 hectares 23 ares et 88 centiares au prix de 331 929,74 €.**

CHARGE Madame le Maire de signer tout document nécessaire à cet achat.

IV. Demande de Don

- *Point non examiné, le Conseil Municipal demande un complément d'information relatif au contenu pédagogique et au budget du projet justifiant la demande de subvention adressée par la Cité Scolaire de Revin. La demande pourra être revue dès septembre prochain -*

V. Contrats d'Apprentissage

Les élus souhaitent pouvoir accueillir des apprentis au sein des services municipaux. Dans un 1^{er} temps la Commune s'est inscrite dans cette démarche pour devenir maître d'apprentissage en espaces Verts.

Les démarches nécessaires sont en cours auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui doit donner son avis préalable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'agrément de maître d'apprentissage.

VI. Services Civiques

Les élus ont d'ores et déjà avancés dans cette démarche, les jeunes susceptibles de pouvoir prétendre à ce dispositif ont été reçus, certains ont pu être positionnés, pour d'autres c'est encore en cours.

Géré en collaboration avec la Ligne de l'Enseignement celui-ci permettra de faire rentrer d'ici à la fin de l'année 5 jeunes au sein de la Commune.

Une participation de 100 € /jeune/ mois sera à verser à la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de ce partenariat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à régler les frais liés à ces intégrations à La Ligue de l'Enseignement.

VII. Droit de Prémption

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas préempter sur la propriété de :

- Mr GOURY Daniel : 5 rue St Bernard (C 312)

Par ailleurs, le Conseil Municipal a demandé l'estimation des domaines et souhaite revoir au prochain Conseil Municipal de septembre deux droits de préemption arrivés tout récemment en mairie.

Questions diverses de Claude Pérignon :

- sur la politique et positions municipales relatives à l'évolution du service de ramassage des ordures ménagères :

La collecte et le traitement des ordures ménagères relèvent de la compétence de l'intercommunalité et le SMICTOM impose sa réglementation. Les avis des communes de "Portes de France" sont partagés sur l'évolution du système de taxation. La commune de Les Mazures, davantage favorable à l'actuelle redevance incitative à un comportement éco-citoyen, ne représente pas a priori le vœu le plus représentatif. Or un seul système de facturation devra s'appliquer à toutes les communes de "Porte de

France" avant fin 2015. Des études d'impact entre différents systèmes seront conduites et des dispositions législatives nouvelles sont en attente.

M Ali BITAM, vice-président du SMICTOM, finalisera pour cet automne une note d'information aux habitants qui sera publié dans le prochain bulletin municipal.

- l'évolution du dispositif actuel de subventionnement des associations mazuroises :

L'année 2014, en raison des élections municipales, est une année de transition qui a conduit à reproduire sans évolution certaines dispositions, dont l'attribution des subventions aux associations Mazuroises.

Les échanges et avis divergents des élus, lors du vote des subventions 2014, conduisent à confier à la commission "éducation, culture et relations avec les associations" l'étude de critères d'attribution plus objectifs, pour proposition lors d'un prochain conseil municipal, en octobre.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- de l'organisation de la Guinguette à l'étang par la Truite Mazuroise ce dimanche 20 juillet
- de l'installation « d'hôtel à insectes » par un stagiaire aux services espaces verts de la Commune avec objectif premier de favoriser les espèces d'insectes auxiliaires, précieux alliés pour lutter contre les parasites des plantes.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE